CV anonyme : une éventuelle généralisation à l'automne ?

29/07/2010 à 18h07

Le gouvernement décidera d'une éventuelle généralisation du CV anonyme à l'issue d'une présentation cet automne de l'expérimentation de «*cet outil contre le racisme à l'embauche*», qu'une loi de 2006 a prévu de rendre obligatoire, selon des sources concordantes interrogées aujourd'hui.

Le CV anonyme permet, non pas d'être recruté, mais de franchir la première barrière liée aux préjugés sur la couleur de peau, la consonance étrangère du nom de famille, du prénom, ou du lieu de résidence, et d'avoir un entretien.

Son utilisation est prévue dans les entreprises de plus de 50 salariés dans la loi d'avril 2006 sur l'Egalité des chances, mais restée lettre morte faute de décret, alors que la réalité des discriminations est largement attestée et en principe punie selon le Code du travail par une amende et de la prison. Lancé par une conférence de presse en présence de quatre membres du gouvernement le 3 novembre 2009, l'expérimentation du CV anonyme devait permettre de «*passer à une nouvelle étape*» et d'en finir avec les «*reculs ou hésitations*» sur le sujet. Une cinquantaine de grandes entreprises avaient répondu présent et 20.000 établissements devaient être sollicités dans sept départements.

Cette expérimentation s'inscrit dans le sillage des initiatives des pouvoirs publics **pour donner des gages à la jeunesse d'origine immigrée depuis les émeutes de banlieues en novembre 2005, parallèlement à un durcissement de la politique d'immigration et au discours sur l'identité française.** Seule la Belgique a rendu le CV anonyme obligatoire mais seulement

dans l’administration, selon une étude sur sept pays européens publiée en décembre.

Le Figaro